

C'est pourquoi il me semble utile d'étudier le problème avec notre principal partenaire commercial, dans l'espoir que nous pourrions établir de meilleures lignes directrices pour ce secteur.

Je suis sûr que nos capacités et notre détermination politique de gérer la relation canado-américaine seront mises à l'épreuve d'ici les tout prochains mois, ou plus précisément d'ici les élections de novembre. Il y a des indications préoccupantes selon lesquelles l'année 1984 pourrait s'avérer difficile pour nos relations commerciales.

Aucun gouvernement démocratiquement élu n'est à l'abri des pressions protectionnistes. Et ces pressions sont tout particulièrement ressenties en période de chômage élevé. Il faut féliciter l'Administration d'avoir résisté à de telles pressions, sauf pour un ou deux cas notables comme les restrictions appliquées aux aciers spéciaux.

Votre pouvoir législatif est toutefois beaucoup moins prévisible. Nous avons appris avec le temps qu'il y a toujours risque que le Congrès prenne des mesures unilatérales et imprévisibles pouvant avoir un effet préjudiciable sur nos intérêts commerciaux. Peu nous importe que la cible soit l'Europe ou le Japon, et que le Canada ne soit qu'indirectement visé. Puisque nous sommes votre plus proche voisin et votre plus important partenaire commercial, les obstacles commerciaux que vous érigez nous feront autant si non plus de tort.

Ce qui pose un défi tout particulier pour le Canada. Étant donné notre petite population et, par conséquent, notre marché intérieur restreint, l'accès aux marchés extérieurs est une considération importante lorsqu'il s'agit de déterminer la localisation de nouveaux investissements.

Prenons par exemple le ciment. Nous avons, ces dernières années, vu une prolifération de restrictions du type "Buy America" aux niveaux de l'Administration fédérale, des États et des localités. Des dispositions semblables ont été intégrées au Surface Transportation Assistance Act de 1982, qui est peut-être l'un des textes législatifs les plus protectionnistes de ces dernières années. Cette loi empêche à toute fin pratique l'utilisation d'acier, de ciment et de matériel de transport urbain importés pour des projets financés en vertu de la loi. Elle a eu un effet extrêmement préjudiciable sur nos producteurs de ciment. Vous comprendrez que les exigences économiques de la production et du transport du ciment sont telles que les décisions d'investissement doivent être prises en fonction des marchés régionaux de part et d'autre de la frontière. Ces restrictions du type "Buy America" compromettent, directement et indirectement, des exportations évaluées entre 20 et 30 millions de dollars par année. Nous vous incitons à supprimer ces restrictions, et nous avons confiance que le Congrès approuvera certaines propositions à cet effet.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple -- celui du gaz naturel. Nous avons des producteurs et des investisseurs que nous ne voulons pas voir évincés du marché en raison d'un engorgement temporaire du marché américain. Bien que le prix courant du gaz canadien puisse sembler trop élevé, je me demande s'il est dans l'intérêt à long terme des États-Unis de perturber une relation commerciale depuis longtemps